



Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20251223-ARRT25185-AR  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

**VILLE DE FOSSES**

Acte certifié exécutoire après avoir été  
transmis au représentant de l'état le :

**14 JAN. 2026**

Publié le :

**14 JAN. 2026**

Notifié le :

**14 JAN. 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

**ARRETE MUNICIPAL DE MISE EN PLACE D'UN PANNEAU STOP  
A L'ENTREE DU PARKING RUE DE LA MAIRIE**

La Maire de Fosses ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le code pénal, notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974 ;

Considérant que la Maire doit veiller à la sécurité des usagers sur la voie publique ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité de la circulation routière, rue de la Mairie ;

**ARRETE N°25/185**

**ARTICLE 1** : Un régime de priorité absolue par un panneau STOP est instauré à la sortie du parking public au 5 rue de la Mairie.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire est indiquée sur place par un panneau de type AB4 « stop » accompagné par l'implantation du marquage au sol.

**ARTICLE 3** : Les Services techniques de la ville seront chargés de la mise en place de cette signalisation.

**ARTICLE 4** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément au règlement en vigueur.

**ARTICLE 5** : Les dispositions au présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalétique réglementaire.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

**Article 7** : La gendarmerie, la Police Municipale sont chargées pour chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8** : Une ampliation du présent arrêté sera présentée à :

- Monsieur le Sous -Préfet de Sarcelles ;
- Monsieur le lieutenant de Brigade de la Gendarmerie de Survilliers ;
- Madame le Brigadier-chef Principal de la Police Municipale de Fosses ;
- Les Services Techniques de la ville de Fosses ;
- Archives

Fait à Fosses, le 23 décembre 2025

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER

